

MAIL

Destinataire : Maire et conseillers municipaux

Copie : DGS, Administration...

Sujet : Proposition de vœu – Conseil Municipal du xx/xx/2023

Pièces jointes : le vœu et la lettre ouverte aux élu.es

Corps :

Monsieur/Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs les élu.es,

En vertu de notre droit de proposition de mise à l'ordre du jour du Conseil municipal conféré par nos mandats et par les jurisprudences du Conseil d'État (22/07/1927, Bailleul-Lebon p. 823 ; 10/02/1954, Cristofle-Lebon p. 86) et de la CAA de Marseille (décision n° 07MA02744 du 24/11/2008), nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de notre prochain Conseil municipal du xx/xx/2023 le vœu ci-joint.

Dans l'attente de votre confirmation, nous vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Prénom Nom pour la liste {NOM DE LA LISTE}

VŒU DE {NOM DE LA LISTE} CONCERNANT LA CONSTRUCTION DU VELODROME ARENA A LA ROCHE-SUR-FORON,

{NOM DE LA LISTE} propose au conseil municipal de {NOM DE LA VILLE} de délibérer sur un vœu demandant au conseil départemental de Haute-Savoie d'abandonner son projet de construction d'un Vélodrome Arena à l'occasion de l'épreuve sur piste du championnat du monde de cyclisme en 2027.

Considérant la délibération N° CD-2022-075 de la séance du Conseil départemental du 13 juin 2022 qui autorise la « conception-réalisation » d'un vélodrome olympique couvert pour 50 millions d'euros HT,

Considérant les irrégularités du dossier (cf lettre ouverte ci-jointe) avec un appel d'offre pour un vélodrome de 3 500 places qui ne correspond aucunement au projet annoncé de Haute-Savoie Arena, salle de spectacle multi-activités de 10 000 places,

Considérant une hausse inévitable du coût compte tenu de la conjoncture économique et politique, de l'augmentation conséquente du prix des matières premières et de l'inflation générale,

Considérant que l'estimation se porte plutôt aux alentours des 150 millions d'euros compte tenu des dernières réalisations de ce type (cf lettre ouverte ci-joint) et de la transformation du vélodrome initial en Vélodrome Arena,

Considérant que les clubs cyclistes locaux ne sont pas demandeurs d'un tel équipement sur piste qui regroupe une cinquantaine de licenciés sur toute la Haute-Savoie et qui sera par conséquent très sous-utilisé et donc sera une dépense incompressible des citoyens,

Considérant que le département fait référence à un intérêt public pour justifier sa décision malgré le fait que les événements de ce genre soient de plus en plus contestés par les citoyens et de moins en moins attrayants pour les pays à l'organiser (Haute-Savoie seule candidate),

Considérant l'absence d'informations concernant la faisabilité économique du projet, l'aménagement du territoire, l'environnement, les impacts socio-économiques et le plan de financement de l'exploitation de la structure,

Considérant les hectares de terre à artificialiser pour la construction des parkings pour 4 000 voitures dans la mesure où le Vélodrome Arena doit être construit sur le parking actuel de Rochexpo, accueillant les foires à La Roche-sur-Foron,

Considérant la solution d'évitement qui consiste à déplacer la seule discipline sur piste parmi les 20 disciplines au vélodrome national de Saint-Quentin-en-Yvelines,

Considérant le fait que la nouvelle halle de Rochexpo (3 000 places), inaugurée l'an dernier, pour un montant de 20 millions d'euros, peut accueillir des spectacles du même calibre que l'Arcadium à Annecy,

Considérant que le département est très en retard dans le dossier des pistes cyclables et que des dépenses dans ce domaine seraient plus judicieuses, venant en appui des communes comme celle de {NOM DE LA VILLE} cherchant à créer un maillage de mode de déplacements doux. Le département a seulement construit 9km par an en 20 ans de pistes cyclables (source communiqué de presse du département sur le vélo en juin 2020),

Considérant que la situation actuelle tant économique que sociale est très incertaine et que nos concitoyens auront de la peine à comprendre cette dépense,

Considérant que les engagements de la France dans la lutte contre le dérèglement climatique sont contredits par l'organisation d'un tel évènement,

Considérant que la sécheresse de cette année a montré la fragilité de notre système d'eau potable et que des dépenses conséquentes devront être faites dans ce domaine (recherche de fuite, mise à niveau du réseau, recherche de nouvelles ressources..),

Il sera ainsi demandé au Conseil Municipal :

- De faire le vœu conformément à l'article 2121-29 du CGCT de l'abandon du projet de Vélodrome Arena auprès du Conseil Départemental.
- De solliciter Madame la Conseillère Départementale et Monsieur le Conseiller Départemental du canton pour que soit fait le relais du vœu du Conseil Municipal.